



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 42-2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL Portant réglementation temporaire du stationnement et de la circulation – travaux d'abattage d'arbre

Le maire de Flée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R.417-1 et suivants,
Vu la demande de l'entreprise **BDC72**, en date du 22 octobre 2025, concernant l'intervention d'abattage d'un arbre situé sur le parking du Port Gautier ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de travaux d'abattage d'un arbre effectués par l'entreprise BDC72, le parking du Port Gautier sera interdit au stationnement et à la circulation le lundi 25 novembre 2025, de 7h00 à 14h00.

Article 2 : Déroulement des travaux

Les travaux seront réalisés le **25 novembre 2025**, entre **9h00 et 12h00**.
L'entreprise BDC72 prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et la signalisation adéquate du chantier.

Article 3 : Signalisation et information

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise BDC72, en concertation avec les services municipaux, au plus tard la veille de l'intervention.

Article 4 : Responsabilité

L'entreprise BDC72 est responsable de la mise en sécurité du site et de la remise en état du domaine public à l'issue des travaux.

Article 5 : Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.
Madame la Maire de Flée, les agents de la force publique et toute personne habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flée, le 22 octobre 2025

Affiché le 22 octobre 2025

**Madame le Maire,
Monique GAULTIER**

